



« ENTRE GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE »

Nouvelles de CHEZ NOUS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC



Vol. 12, n° 1, janvier 2023

Mot du président

Le 24 février prochain, il y aura 40 ans que la Fédération des associations de familles du Québec a été fondée à l'initiative de cinq associations de familles, celles des Asselin, Cloutier, Dion, Langlois et Lemieux.

Quatorze ans plus tard, la Fédération publiait au printemps 1997 un bulletin spécial dans lequel 180 associations étaient mentionnées, dont plus de 160 qui étaient membres en règle. Certaines comptaient même 500 membres ou plus, dont celles des Bérubé, des Caron, des Gagnon, des Morin, des Roy et des Tremblay. Mais il y en avait également 25 qui comptaient moins de cent membres, les autres se situant entre 100 et 500 membres.



En 2008, la Fédération publiait une édition spéciale de *La Souche* pour son 25^{ème} anniversaire. Ce document coïncidait en même temps avec le 400^e anniversaire de la fondation de Québec. Il contenait notamment un tableau sur l'évolution des effectifs de la Fédération au cours de ces vingt-cinq premières années d'existence,

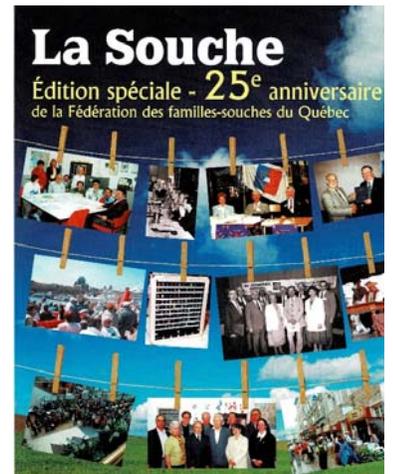
un tableau réalisé par feu Guy Richard (voir page 2). Le document témoignait d'un certain équilibre en ce qui a trait au nombre d'associations en règle pour la période 1998-2008.



Michel Bérubé

En même temps, il indiquait que plus de 271 associations ont pris naissance entre 1983 et 2007. 87 de celles-ci ayant abandonné en cours de route, il en restait donc à peu près autant en 2007 qu'en 1997 (voir annexe). Cette période de dix ans correspond par conséquent à une période d'équilibre; certains peuvent même parler de notre apogée.

Alors que les dix premières années de la Fédération furent marquées par une très forte croissance du nombre d'associations existantes, nous traversons au contraire maintenant et déjà depuis quelques années une phase de lente décroissance. Cependant, la pandémie qui nous a frappé en 2020 ne nous a pas porté un coup mortel,





comme nous pouvions le craindre, surtout si l'on se fie à la relance des activités que nous avons pu observer en 2022.

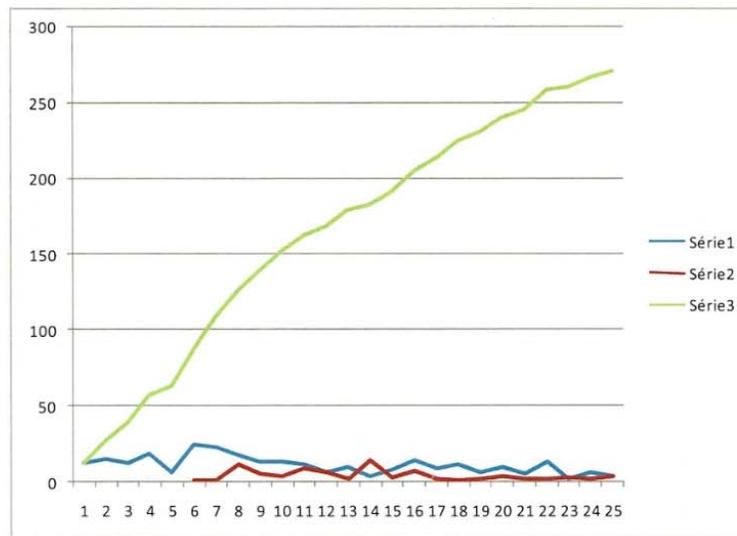
Il serait intéressant au cours des prochains numéros de lire des témoignages portant sur les expériences significatives qui ont été vécues au cours des quarante der-

nières années, de même que sur les personnes qui se sont le plus impliquées durant cette période. Je vous invite par conséquent à écrire là-dessus pour les numéros à venir. De notre côté, nous allons continuer de déterrer un peu d'information rappelant l'histoire de notre fédération.

Évolution des effectifs de la Fédération

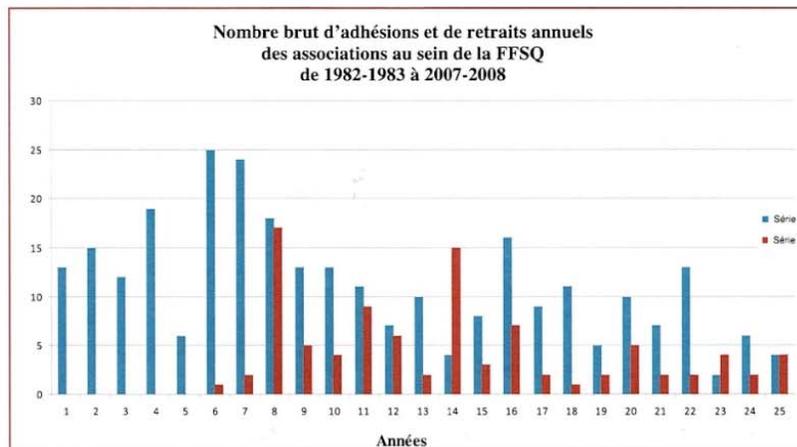
Par Guy Richard

1983	12	
1984	15	
1985	12	
1986	18	
1987	6	
1988	24	1
1989	22	1
1990	17	13
1991	13	5
1992	13	4
1993	11	9
1994	6	6
1995	10	2
1996	4	14
1997	8	3
1998	14	7
1999	9	2
2000	11	1
2001	6	2
2002	10	4
2003	5	2
2004	13	2
2005	2	3
2006	6	2
2007	4	4



$$\frac{271}{87} = 134$$

Ligne bleue adhésion
 Ligne rouge abandon
 Ligne verte adhésions cumulatives





Dans les nouvelles...

BONNE ANNÉE À TOUS ! C'est avec un petit pincement au cœur (pas vrai pantoute!), que j'ai fermé nos locaux situés au 650 de la rue Graham-Bell, bur. 210 à la fin décembre. Il y a longtemps maintenant que les bureaux de la FAFQ sont virtuels.

Pour bien des personnes qui venaient au bureau, il représentait 22 marches à monter de trop. Pour la Fédération, il représentait près de 14 000 \$ de dépenses qui n'avait plus sa raison d'être dans le monde d'aujourd'hui.

* * * * *

Adresse postale de la FAFQ

N'oubliez pas que maintenant, l'adresse postale de FAFQ est la case postale 49058, 3207 chemin Sainte-Foy, Québec QC G1X 4V2.

* * * * *

Convention des postes

Pour ceux et celles qui utilisent le numéro de convention des postes avec notre vieille adresse pour l'envoi de leur bulletin, comme notre adresse a changé, vous devriez avoir ce qui suit à l'arrière de votre bulletin :

Postes Canada - Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication -
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante : Fédération des associations
de familles du Québec, Case postale 49058, 3207 chemin Sainte-Foy
Québec QC G1X 4V2.
IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Si vous utilisez votre adresse comme adresse de retour, ne pas tenir compte de ce changement.

- Y.B.

Décès de Marius Bérubé

J'aimerais vous faire part du décès de Marius Bérubé qui fut l'un des fondateurs de l'Association des Bérubé.

Marius est décédé le 2 janvier 2023 à la suite d'une longue maladie.

Les obsèques auront lieu le 28 janvier à 14 h en l'église de St-Denis-De La Bouteillerie., avec exposition à partir de 10 h à la salle du Complexe municipal de St-Denis.

<https://www.echovita.com/ca-fr/avis-de-deces/qc/quebec/marius-berube-15769528>

Il apparaît ici à droite de feu Georges Bérubé, généalogiste et secrétaire fondateur de l'Association lors du lancement du Tome I de *Les Bérubé d'hier et d'aujourd'hui* en 1988.





Jean Froissart (né vers 1337, mort en 1410), énigmatique précurseur

Par Michel Bérubé

Il a été question au dernier numéro des nombreuses Françaises qui ont été reines d'Angleterre ou qui ont exercé une influence sur l'évolution de ce royaume. Cela a réveillé le souvenir d'un personnage, le chroniqueur Froissart, auquel restait associé dans mon esprit un certain mystère. Cela remonte à 1966 ou 1967 alors que j'étais en Méthode (équivalent de la 10^{ième} année dans le cadre du cours classique). Notre professeur de français nous avait alors expliqué que Froissart avait écrit en son temps, durant la première partie de la **guerre de Cent ans**, c'est-à-dire avant 1400, des chroniques portant notamment sur les grandes batailles et sur différents événements de cette époque. Il avait inventé en quelque sorte un genre littéraire bien avant l'apparition du journalisme moderne. Ses lecteurs devaient cependant se limiter surtout au roi d'Angleterre et à ceux de ses barons ou chevaliers qui étaient instruits en français.

C'est un peu là que se situe le mystère qui m'est resté en mémoire. Froissart écrivait en français mais en adoptant une vision qui était plutôt celle des *Anglois* et des Bourguignons, leurs alliés. Froissart se promenait en fait de la cour du roi d'Angleterre à celle du duc de Bourgogne. Au XIV^e siècle, la Bourgogne constituait un état qui était quasiment indépendant même si son duc demeurait un vassal du roi de France. Froissart est né dans le Hainaut, de nos jours en Belgique. Il y a terminé sa vie, ce qui explique un peu mais pas complètement la position qu'il entretient. Il faut en effet se rappeler aussi que la dynastie qui règne en Angleterre au temps de Froissart, celle des Plantagenet, est francophone.

Après le décès sans héritier du dernier des Capétiens (Charles IV), Édouard III Plantagenet se déclare héritier légitime du trône de France en tant que petit-fils de Philippe IV Le bel par sa mère Isabelle de France. Philippe VI de Valois, un neveu de Charles IV, est cependant préféré par les princes de France en 1337, un choix politique écartant le puissant Plantagenet. Les deux rois de langue française déclenchent ensuite une guerre par laquelle leurs successeurs vont continuer de se disputer le trône de France jusqu'en 1453.



Avant la fin de cette guerre, beaucoup de nos ancêtres ont par conséquent vécu sous « domination anglaise ». Mais, comme ce sont d'abord les Plantagenet qui règnent sur l'Angleterre, tout comme sur la plus grande partie de la France, cela explique pourquoi ces-derniers ont auprès d'eux un chroniqueur de langue française.

Il y a tout de même un premier changement à compter de 1399 lorsque Richard II Plantagenet est chassé du Trône d'Angleterre par le duc Henry Bolingbroke qui règne sous le titre d'Henry IV. Prétendre avoir droit au Trône de France n'a plus alors la même légitimité, ni pour lui, ni pour ses successeurs Henry V et Henry VI.

Il n'y aura cependant pas de rupture entre les Bourguignons et l'Angleterre avant la fin de la Guerre de cent ans, donc bien après la disparition de Froissart. En octobre 1428, les Anglais assiègent Orléans où Jeanne d'Arc intervient en libérant la ville, ce qui fait naître un sentiment de patriotisme en France. Mais, tombée à Compiègne aux mains des Bourguignons, elle



est livrée aux Anglais. Son procès pour hérésie est alors tenu à Rouen où elle périt sur le bûcher en 1431. Son procès fut présidé par l'évêque Pierre Cauchon, ancien recteur de l'Université de Paris. Tout comme Rouen, Paris demeure « possession anglaise » à ce moment-là.

Paradoxalement, c'est sous l'occupation anglaise que la langue française, que parlaient les Plantagenet, s'est imposée un peu partout en France. Autre paradoxe, le royaume d'Angleterre a de plus en plus adopté la langue anglaise, soit l'anglais moderne alors émergent,

après avoir perdu la guerre de Cent ans. C'est peut-être beaucoup la faute de Jeanne d'Arc! Finalement, Froisart nous a laissé en héritage de mieux comprendre comment s'imbrique les histoires respectives des deux royaumes qui ont présidé à la naissance de notre propre pays. C'est un peu notre « préhistoire » même si cela se passait il y a 500 ans, bien avant la guerre de Sept ans (1756-1763), qui a scellé notre sort avec le Traité de Paris. C'est amusant de se le rappeler alors que nos députés viennent tout juste d'être libérés de l'obligation de prêter serment au roi d'Angleterre!

L'artiste américain Cy Twombly, un Tremblay

En visite chez mon fils, dans le sud de la Californie, j'ai eu l'occasion de visiter en novembre dernier le *Getty Center* Museum de Los Angeles. Il s'agit d'un immense complexe constitué de plusieurs bâtiments à flanc de colline, eux-mêmes entourés d'espaces verts, notamment un jardin central. Il faut d'ailleurs prendre un train de quelques rames pour accéder à ceux-ci à partir du stationnement. Le train nous transporte progressivement vers les hauteurs. Il y avait beaucoup de monde le jour où je suis passé par là. Cela m'a un peu fait penser à un parc comme Disneyland, mais un parc consacré à l'Art. Je n'ai pas pu visiter toutes les galeries, mais j'ai tout de même vu là des tableaux de peintres célèbres comme Monnet, Van Gogh, Rembrandt, Turner, Manet etc.

Très rapidement, nous nous sommes trouvés à notre arrivée devant le Pavillon des expositions qui est en fait consacré aux expositions temporaires. Sur la façade était inscrit en très grosses lettres le nom Twombly qui m'a semblé une anglicisation du nom Tremblay. Je savais qu'il y avait des Trombly, mais je n'en étais pas sûr à cause du « w ».

À mon retour de voyage, j'ai voulu en avoir le cœur net en consultant la biographie de Cy Twombly, l'artiste dont on exposait les œuvres. J'ai appris qu'il portait le même prénom et le même surnom que son père, Edwin Parker Twombly senior, dit Cy. Ce surnom a en quelque sorte été emprunté au lanceur Cy Young pour lequel existe un trophée accordé annuellement au meilleur lanceur professionnel du baseball.

Junior est né en Virginie en 1928 et il est décédé à Rome, en Italie, en 2011. Son père venait du Massachusetts. Ancien lanceur des White Sox de Chicago, le père a été un directeur des sports à l'Université Washington & Lee de Lexington, en Virginie, où la piscine porte d'ailleurs son nom, le « Twombly Natatorium ». Sa mère provenait par ailleurs de Bar Harbor au Maine où l'artiste a passé ses vacances à l'été 1947, plus spécifiquement à Ogunquit, dans un camp d'été pour artistes en devenir. Il a ensuite étudié à Boston où vivait son grand-père. Avec un tel profil franco-américain, il est permis de conclure que nous sommes bien en présence d'un Tremblay.

Il est facile de perdre la trace de nos cousins américains à cause de l'évolution de leur patronyme par suite de son anglicisation. Mais il est également plaisant de retrouver ce qui se cache derrière des changements à l'orthographe du nom.

Si vous le souhaitez, vous pouvez avoir une idée de l'œuvre de Cy Twombly en regardant une vidéo consacrée à celle-ci sur You Tube : <https://www.youtube.com/watch?v=Ep1g8UxZdZQ>

Vous trouverez également une biographie exhaustive à <http://www.cytwombly.org/biography>

Michel Bérubé, président de la FAFQ



L'intelligence artificielle et la généalogie

Présenté par Yves Boisvert

Une nouvelle plateforme de recherche vient d'apparaître sur Internet. Il s'agit de ChatGPT. Une intelligence artificielle qui va bientôt changer le monde que nous connaissons. Google aura bientôt l'air d'un dinosaure à côté de ce moteur de recherche avec qui vous pouvez causer comme à une personne et qui sera sans doute ce qui amènera le genre humain vers de nouveaux horizons... Positifs ou négatifs, selon ce que nous serons capable d'en faire.

Pour vous donner un exemple, j'ai posé des questions au logiciel :

Comment l'intelligence artificielle pourrait aider le domaine de la généalogie?

Réponse :

L'intelligence artificielle (IA) pourrait potentiellement être utilisée dans le domaine de la généalogie pour aider les généalogistes à rechercher et à analyser les données généalogiques. Par exemple, une IA pourrait être entraînée à reconnaître et à extraire des informations à partir de documents anciens ou difficiles à lire, ce qui pourrait rendre la recherche de données généalogiques plus efficace et plus rapide.

L'IA pourrait également être utilisée pour aider à la création et à la maintenance de bases de données généalogiques en ligne. Par exemple, une IA pourrait être utilisée pour vérifier l'exactitude des données entrées dans une base de données et pour détecter les erreurs ou les incohérences. Elle pourrait également être utilisée pour analyser les données généalogiques et pour aider à la recherche de liens entre différents individus ou familles. Enfin, l'IA pourrait être utilisée pour créer des outils de visualisation de données généalogiques, comme des arbres généalogiques interactifs, qui pourraient rendre la recherche généalogique plus accessible et plus facile pour les utilisateurs. En général, l'IA pourrait être utilisée pour aider à rendre le domaine de la généalogie plus efficace et plus accessible pour les généalogistes et les personnes intéressées par leur propre histoire familiale.

Qu'est-ce la généalogie par ADN?

La généalogie par ADN est un domaine de la généalogie qui utilise l'analyse de l'ADN pour aider à établir des liens de parenté entre des individus et à reconstituer leur arbre généalogique. Il existe plusieurs types d'analyses de l'ADN qui peuvent être utilisés pour la généalogie, chacun ayant ses propres avantages et limitations.

L'un des types d'analyses de l'ADN les plus couramment utilisées en généalogie est l'analyse du génome autosomal. Cette analyse permet de détecter les liens de parenté entre des individus jusqu'à la génération de leurs arrière-arrière-grands-parents, et elle est utile pour trouver des cousins éloignés et pour reconstituer l'arbre généalogique d'un individu.

L'analyse de l'ADN mitochondriale, qui est transmise par la mère, peut être utilisée pour établir des liens de parenté entre les femmes d'une même lignée et pour reconstituer l'arbre généalogique maternel. L'analyse de l'ADN du chromosome Y, qui est transmis par les hommes, peut être utilisée de la même manière pour établir des liens de parenté entre les hommes d'une même lignée et reconstituer l'arbre généalogique paternel.

Il est important de noter que l'analyse de l'ADN ne peut pas être utilisée à elle seule pour reconstituer un arbre généalogique complet. Elle doit être utilisée conjointement avec d'autres sources de données généalogiques, comme des documents historiques et des témoignages de vivants, pour obtenir une image complète de l'histoire familiale d'un individu.

Pour vous connecter au logiciel :

<https://chat.openai.com/chat>



Les Martel en deuil

Par Michel Bérubé

Ma mère portait le nom de fille Martel, d'où mon intérêt pour la généalogie des Martel. Dernièrement, je suis retourné consulter le site de l'Association des familles Martel pour réaliser qu'il avait disparu. Je m'interroge sur ce qui s'est passé. Cette association a fait enregistrer des armoiries en 2005. Mais, « l'association » n'a jamais été membre de la Fédération. En fait, il s'agissait avant tout d'un site Internet comportant un historique des ancêtres et une boutique virtuelle. Deux administrateurs apparaissaient sur le site du registre des entreprises où l'on avait quand même inscrit l'association. À ma connaissance, il n'y avait pas d'activités sociales même si le site mentionnait l'existence d'un « Forum WEB ». Il n'est peut-être pas étonnant qu'un tel site disparaisse sans laisser de traces quand il ne s'appuie pas sur un véritable réseau social comme cela est possible pour une association de familles.

J'ai complété ma généalogie en m'appuyant sur ce site qui était très bien documenté, notamment par l'accès offert à de nombreux contrats notariés. J'en ai appris, non seulement sur les Martel de ma lignée, mais aussi sur le parcours des premiers Martel qui se sont installés au Québec. J'en ai conservé un document de 13 pages qui date d'août 2008.

Fils d'un marchand de chevaux, mon ancêtre Honoré Martel, dit Lamontagne (1638-1713), était originaire de Paris. Il est arrivé en 1665 avec le régiment de Carignan-Salières, compagnie de Berthier, empruntée au Régiment de l'Allier. Celle-ci devait d'abord se rendre aux Antilles mais elle a été détournée vers la Nouvelle-France pour y mettre fin à la guerre avec les Iroquois.



En 1668, Honoré a épousé une Fille du Roy qui était également originaire de Paris, Marguerite Ladmiraut ou Lamiraut (1645-1706). Elle habitait rue des Poulies, proche du Louvre où résidait alors le roi de France. Le contrat de mariage nous apprend qu'elle était la fille du cocher de la reine, Marie-Thérèse d'Autriche (1638-1683). Marguerite est venue en Nouvelle-France en apportant avec elle la « grosse dot » de 300 livres accordée par le roi. La reine a peut-être eu son mot à dire pour favoriser ainsi la fille de son employé.

Je suis heureux d'avoir tiré le maximum de ce site alors qu'il existait. En même temps, je réalise que j'aurais tout un parcours du combattant à livrer maintenant pour recueillir par moi-même, sans une association ou un tel site, l'information que je détiens.



Femmes et Révolution tranquille

Par Josianne Lavallée
[L'Encyclopédie canadienne](#)

Le Québec des années 1960 est celui de la Révolution tranquille. Le mandat du gouvernement libéral dirigé par Jean Lesage qui s'ouvre avec l'élection du 22 juin 1960 y marque une période d'importantes réformes. Politiques, économiques, sociales et culturelles, ces réformes ont de grandes répercussions sur la population québécoise et changent de manière importante la vie des femmes. Ainsi, avec la création d'un ministère de l'Éducation, les femmes obtiennent le droit d'accéder aux études supérieures au même titre que les hommes. Par ailleurs, le projet de loi 16 confère en principe la pleine capacité juridique aux femmes mariées. Cet esprit réformateur est aussi très présent au sein des gouvernements unionistes de Daniel Johnson père de 1966 à 1968 et de Jean-Jacques Bertrand de 1968 à 1970. Enfin, c'est au cours de la Révolution tranquille que les Québécoises adoptent la pilule contraceptive pour contrôler leur fertilité, entrent massivement sur le marché du travail et revendiquent des congés de maternité et le droit à l'égalité avec les hommes dans toutes les sphères de la vie publique.

Femmes, féminisme et Révolution tranquille

À l'aube des années 1960 et de la Révolution tranquille, le féminisme au Québec est dans une période de dormance depuis la fin des années 1940. Il faut attendre l'élection le 14 décembre 1961 de Claire Kirkland-Casgrain, première députée à faire son entrée à l'Assemblée législative, pour assister à l'émergence d'un nouveau féminisme, souvent qualifié de féminisme de seconde vague (*voir* Mouvement des femmes au Canada : 1960 à 1985). Il faut dire que depuis l'obtention du droit de vote pour les femmes aux élections provinciales québécoises en 1940, les diverses organisations féministes au Québec et au Canada ont presque toutes disparues (*voir* Début des mouvements de femmes au Canada : 1867-1960).

Néanmoins, en juillet 1960, dans la foulée de la guerre

froide, une association pacifiste, La Voix des femmes, est fondée à Toronto. Elle rassemble des femmes qui s'opposent à la prolifération des armes nucléaires et souhaitent promouvoir la paix dans le monde. Au Québec, Thérèse Casgrain devient la présidente de cette association et en crée en 1961 une section québécoise. Plus de 500 femmes deviennent membres de La Voix des femmes au Québec, dont Simonne Monet-Chartrand, Léa Roback et Solange Chaput-Rolland. Au cours de son existence, cette association organise des congrès nationaux, tout en participant à des rencontres mondiales à Genève et à Vienne.

L'élection du gouvernement de Jean Lesage le 22 juin 1960 marque le début de ce qu'on appelle désormais la Révolution tranquille et s'accompagne de profondes réformes tant au plan économique, social que culturel. Ces réformes ont, sans contredit, d'importantes répercussions sur la vie des femmes du Québec. L'année 1960 est aussi celle où la pilule contraceptive est commercialisée au Québec, quoiqu'officiellement elle y soit prescrite uniquement pour réguler les cycles menstruels et amoindrir les douleurs qui y sont associées. Malgré tout, de nombreuses femmes, tant au Québec qu'au Canada, réussissent à s'en faire prescrire pour l'utiliser comme moyen contraceptif. Rapidement, les noms des médecins qui prescrivent facilement la pilule se répandent parmi les Canadiennes (*voir* Contrôle des naissances).

On voit également naître en octobre 1960 un nouveau magazine, *Châtelaine*, qui s'intéresse aux questions féminines, dont la contraception, les modifications au Code civil et la vie professionnelle des femmes. Dès ses débuts, sous la direction de Fernande Saint-Martin, *Châtelaine* prend un ton nettement féministe et atteint un lectorat très nombreux. Cinq ans plus tard, les Québécoises découvrent à la télévision de Radio-Canada l'émission quotidienne *Femmes d'aujourd'hui*. Sa chef de production Michelle Lasnier et l'animatrice Aline Desjardins donnent vers 1967 une nouvelle orien-



tation à cette émission déjà populaire, bousculant les sujets et modèles sociaux traditionnels. Diffusée jusqu'en 1982, l'émission traite notamment de l'émancipation et du travail des femmes, de la planification des naissances et du divorce.

Élection de la première députée québécoise

Le 14 décembre 1961, Claire Kirkland-Casgrain est élue dans la circonscription de Jacques-Cartier lors d'une élection partielle. Première femme députée à l'Assemblée législative du Québec, elle chapeaute en 1964 le projet de loi 16 qui établit dans une série de domaines l'autonomie juridique de la femme mariée en modifiant le Code civil (*voir Femmes et loi*). La même année, elle devient la première femme à prendre la tête d'un ministère, celui des Transports et des Communications du Québec.

Participation croissante des femmes au marché du travail

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1961, la *Loi de l'assurance-hospitalisation* bouleverse l'administration des hôpitaux et les pratiques de travail du personnel. Les religieuses qui, pendant près de trois siècles, ont assuré la gestion des hôpitaux et des services sociaux catholiques au Québec, sont remplacées largement à la tête de ces institutions par des administrateurs laïcs et masculins. En outre, la *Loi de l'assurance-hospitalisation* permet de créer de nouveaux emplois dans diverses professions hospitalières, notamment dans des domaines techniques.

Ces emplois deviennent rapidement en majorité occupés par des femmes laïques qui, dans les années 1960, sont de plus en plus nombreuses à faire leur entrée sur le marché du travail. Dans le milieu de la santé, elles sont d'ailleurs les premières syndiquées à faire la grève à l'hôpital Sainte-Justine en octobre 1963, au grand désarroi de sa fondatrice Justine Lacoste-Beaubien. Lors de cette grève illégale, les 235 infirmières de l'hôpital, affiliées à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), réclament la retenue à la source des cotisations syndicales, de meilleures conditions de travail et un droit de

regard sur l'organisation des soins de santé (*voir Soins infirmiers*). Il s'agit de la première grève dans le milieu hospitalier au Québec. Cette grève de 30 jours tenue par des femmes a eu sans contredit un impact dans l'organisation syndicale au Québec, mais aussi dans le fonctionnement des hôpitaux qui vont, avec les années, subdiviser les tâches des employés. Ainsi, chaque type d'emploi dans le réseau de la santé aura sa définition de tâches et son échelle salariale accompagnée d'un salaire spécifique.

Accès à l'éducation pour tous et toutes

Après l'assurance-hospitalisation, le gouvernement Lesage, à la demande de Paul Gérin-Lajoie, constitue le 21 avril 1961, une *Commission royale d'enquête sur l'éducation dans la province de Québec*, mieux connue sous le nom de Commission Parent, en référence à son président M^{gr} Alphonse-Marie Parent. Deux femmes sont nommées pour y siéger, sœur Marie-Laurent de Rome (Ghislaine Roquet), professeure de philosophie au collège féminin Basile-Moreau et Jeanne Lapointe, professeure de littérature à l'Université Laval. Elles vont s'assurer que ces nouvelles institutions d'enseignement que sont les nouvelles polyvalentes soient accessibles aux filles au même titre qu'aux garçons.

Dans leur rapport, déposé en 1963-1964, les commissaires recommandent notamment l'instauration de la gratuité scolaire du niveau primaire jusqu'au niveau collégial, la mixité des classes, la création des polyvalentes et des collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps), ainsi que l'égalité d'accès à tous les programmes d'études pour les garçons et les filles. Cette réforme de l'éducation permet aux filles et aux femmes du Québec d'avoir un véritable accès aux études postsecondaires, ainsi qu'à plusieurs choix de carrières (*voir Femmes et éducation*).

Égalité devant la loi

La modification du Code civil du Québec constitue une autre réforme importante adoptée en 1964. Elle confère aux épouses une autonomie juridique sans précédent vis-à-vis leurs maris. Ainsi, la signature de leurs maris



n'est plus nécessaire lorsqu'elles s'engagent par contrat, ouvrent un compte ou encore font un emprunt bancaire. Elles peuvent exercer une profession différente de celle de leur mari, ce que leur interdisait en principe le Code civil. Elles peuvent désormais être exécutrices testamentaires et curatrices, ou encore intenter un procès.

Création en 1966 de deux nouvelles associations féminines

L'année 1965 marque le 25^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec. Pour l'occasion, Thérèse Casgrain décide d'organiser un colloque intitulé *La femme du Québec. Hier et aujourd'hui* où la plupart des organisations féministes du Québec se retrouvent. Les femmes réunies lors de ce colloque dressent le bilan de la condition féminine au Québec et discutent de sujets aussi diversifiés que le droit au divorce, les congés de maternité, les services de garde, l'égalité salariale, les conditions de travail des femmes, la contraception et le régime matrimonial (*voir* Mariage au Canada). Au terme de ce colloque, on vote à l'unanimité la création de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), qui voit le jour en juin de l'année suivante. La majorité des groupes de femmes du Québec y adhèrent. Dès sa fondation, la FFQ se proclame non confessionnelle et non partisane.

En septembre 1966, c'est au tour de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) d'être créée. Fruit de la fusion du Cercle d'économie domestique et de l'Union catholique des femmes rurales, l'AFEAS dénonce notamment le peu de visibilité accordé au travail des femmes, entre autres au sein du milieu agricole et dans les régions rurales. Dès ses débuts, l'AFEAS peut compter sur 35 000 membres, en majorité des mères de famille. Contrairement à plusieurs autres groupes de femmes du Québec, elle décide de ne pas adhérer à la FFQ afin de conserver son autonomie et en raison de sa méfiance relativement à la neutralité religieuse affichée par cette dernière.

Création d'un programme québécois d'allocations familiales

En 1967, le gouvernement du Québec décide de créer son propre programme d'allocations familiales, en complémentarité avec celui du gouvernement fédéral. Ce programme permet dès lors aux mères québécoises de recevoir un montant supplémentaire pour subvenir aux besoins de leurs enfants, aidant ainsi particulièrement les mères monoparentales.

Commission Bird

L'année 1967, est aussi marquée par le début des audiences de la *Commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, aussi connue sous le nom de commission Bird, du nom de sa présidente Florence Bird, journaliste de Toronto qui devient ainsi la première femme à diriger une Commission d'enquête au Canada. Instituée par le gouvernement libéral de Lester Bowles Pearson à la suite des pressions de groupes de femmes, cette commission a pour mandat d'étudier la condition de la femme au Canada et de faire des recommandations au gouvernement fédéral afin d'assurer leur égalité (des chances égales) dans toutes les sphères de la société canadienne.

Au cours de cette commission, les femmes autochtones qui prennent la parole expriment combien la *Loi sur les Indiens* les prive de leurs droits ancestraux. En effet, suivant cette loi, le mariage avec un homme blanc entraîne pour elles la perte de leur statut d'autochtone et des droits qui lui sont associés, notamment celui d'habiter une réserve. C'est entre autres la volonté de modifier cette loi qui entraîne en 1967 la fondation au Québec de l'association Equal Rights for Native Women. Dirigée par Mary Two-Axe Early. Il s'agit de la première association de femmes autochtones au Canada.

Au cours de son mandat, la Commission Bird commande des études sur divers sujets, reçoit 468 mémoires et environ 1 000 lettres. Elle tient des audiences publiques dans 14 villes canadiennes où 890 personnes viennent s'exprimer. Son rapport, qui comporte 167 recommandations, est soumis au gouvernement fédéral le



28 septembre 1970. Parmi les principales recommandations se trouvent la parité salariale, l'instauration d'un congé de maternité, la création de services de garde, le contrôle des naissances et le droit à l'avortement, la réforme du droit de la famille, l'éducation et l'accès des femmes aux postes de direction, le travail à temps partiel et les pensions alimentaires.

Droit de demander le divorce et décriminalisation de l'avortement à l'hôpital

Le 1^{er} juillet 1968, deux ans avant le dépôt du rapport de la commission Bird, le gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau fait adopter une loi permettant aux femmes canadiennes de demander le divorce. En cas de divorce pour cause d'adultère, la femme acquiert alors le droit à un domicile séparé. Ce droit était auparavant réservé au mari, l'infidélité de la femme étant alors considérée comme plus grave que celle de l'homme. Cette loi reconnaît également la cruauté physique ou mentale comme motif de divorce. Au cours de la même année, le gouvernement du Québec adopte une loi qui reconnaît le mariage civil.

En 1969, le Code civil du Québec est modifié pour remplacer le régime matrimonial de la communauté des biens par celui de la société d'acquêts. Entre autres, cette loi fait en sorte que lors d'une séparation, tous les biens acquis par un couple au cours de sa vie commune doivent dès lors être partagés de manière égale entre la femme et l'homme. Toutefois, chacun des époux conserve les biens qu'il possédait avant le mariage où reçus par don, legs ou succession.

Toujours en 1969, le gouvernement Trudeau modifie le Code criminel dans le but de légaliser l'avortement en milieu hospitalier. Cependant, un comité thérapeutique doit au préalable l'autoriser après une évaluation de la santé physique ou mentale de la future mère. En dehors de ces conditions, l'avortement demeure un acte criminel au Canada et les médecins qui le pratiquent à l'extérieur des hôpitaux, comme Henry Morgentaler, restent passibles d'emprisonnement pour cet acte.

Loi sur l'aide sociale

À la fin de l'année 1969, le gouvernement du Québec fait adopter la *Loi sur l'aide sociale* à la suite des recommandations du rapport Boucher, déposé en 1963. Transformant l'approche gouvernementale en matière de sécurité sociale, cette loi autorise notamment les mères monoparentales à recevoir des prestations sans devoir se soumettre aux enquêtes, souvent vécues comme humiliantes, prévues par la *Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses* depuis 1937. Ce précédent régime avait été instauré à l'initiative du gouvernement unioniste de Maurice Duplessis.

Émergence d'un féminisme radical

Les années 1960 de la Révolution tranquille se terminent avec la naissance d'un féminisme de plus en plus radical qui s'oppose aux féministes modérées au Québec. Ainsi, en octobre 1969, le Front de libération des femmes du Québec (FLFQ) est créé à Montréal. D'inspiration marxiste, le FLFQ dénonce de manière combative l'oppression des femmes dans leur vie quotidienne. Le Front organise notamment des manifestations et des occupations pour se faire entendre. Ce groupe de féministes radicales est le premier groupe de femmes organisé et autonome à insuffler une nouvelle force et tendance au mouvement féministe des années 1970, plus affirmé et revendicateur que celui de la décennie précédente.

Tiré de :

Lavallée, Josiane. "[Femmes et Révolution tranquille.](#)" *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié octobre 04, 2018; Dernière modification octobre 04, 2018.



Pierre-Esprit Radisson

Lecture proposée par Yves Boisvert

On a tous le même réflexe de voir un nom de ville ou de village en se demandant : C'est quoi ce nom de village-là? Le village de Radisson en est un exemple. Qui était Pierre-Esprit Radisson? Personnage illustre que je n'ai pas eu le chance de connaître à la petite école. C'est la curiosité qui m'a poussé à en connaître davantage sur le bonhomme.

Pierre-Esprit Radisson, a vu le jour probablement à Paris vers 1636 et est décédé à Londres le 21 juin 1710. Explorateur et commerçant de fourrures français en Nouvelle-France. Accusé de trahison par certains historiens canadiens-français en raison de ses nombreux changements d'allégeance, il est l'un des personnages les plus colorés et controversés de l'histoire de la Nouvelle-France. Il est avec Médard Chouart des Groseilliers le fondateur de la *Compagnie de la Baie d'Hudson*.

Biographie

Jeunesse :

On ne connaît pas précisément le lieu ni la date de naissance de Pierre-Esprit Radisson, car son acte de baptême n'a jamais été retrouvé. Son père, prénommé également Pierre-Esprit, marchand mort en 1641, était originaire d'Avignon et sa mère, Madeleine Hénaud, de Saint-Malo, mais il est très probable que le fils soit né à Paris vers 1636. En effet, un acte notarié mentionne qu'il est originaire de la paroisse Saint-Sulpice à Paris. Il est toutefois impossible de vérifier cette mention dans le registre de la paroisse, car ce dernier a disparu dans le terrible incendie de 1871 qui a détruit toutes les archives anciennes de Paris. Pierre-Esprit était le troisième enfant d'une famille de quatre.

On ignore au juste quand Radisson est arrivé en Nouvelle-France. Il est probablement venu à Trois-Rivières en 1646, lors du mariage de sa demi-sœur, Marguerite Hayet, avec Jean Veron, sieur de Grandmesnil. Il est capturé lors d'un raid iroquois, « peut-être en 1651 », et amené à un village situé à proximité de la ville de Schenectady (New York). Il est par la suite adopté par ses ravisseurs, se familiarise avec leurs coutumes et apprend leur langue. Après deux années passées avec les Iroquois, il s'évade une première fois, rejoint Trois-

Rivières, puis est repris et torturé. Soumis, il s'intègre à la communauté et participe à des expéditions guerrières, capturant même une femme ennemie, ce qui est considéré comme un exploit qui lui vaut le respect. Cependant partagé entre ses origines européennes et son adoption iroquoise, il décide finalement de s'évader une deuxième fois en 1653 et atteint le Fort Orange où il devient interprète pour le compte des Néerlandais. Au début de 1654, il passe en Europe, plus précisément à Amsterdam. Quelques mois plus tard, il retransverse l'Atlantique et retourne à Trois-Rivières où il retrouve ses sœurs Françoise et Marguerite.

Il rencontre peu après le commerçant de fourrures de Trois-Rivières Médard Chouart des Groseilliers, qui avait entre-temps épousé sa demi-sœur Marguerite, devenue veuve.

En 1657, il suit un groupe de missionnaires jésuites comprenant le père Paul Ragueneau jusqu'à la mission de Sainte-Marie de Gannentaa (Onondaga), en terre iroquoise, près de la ville actuelle Syracuse (New York), où vivent une cinquantaine de personnes, dont Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, sous le commandement de Zacharie Dupuis. Bientôt, l'hostilité des Iroquois s'accroît à la suite de maladies qui déciment les leurs et qu'ils attribuent aux Robes noires (les Jésuites). Alors que les Iroquois menacent de se débarrasser des Français, Radisson, grâce à sa connaissance de la psychologie amérindienne (notamment, en ce qui a trait aux rituels de l'excès, festins durant lesquels les Iroquois se goinfrent sans limite, ainsi que la vision d'un rêve, possiblement de Radisson, les incitant à organiser ce festin) et à un stratagème (la construction de barques et canots à leur insu) leur permet de quitter les lieux sans encombre (pendant que les Iroquois assommés par le festin dorment profondément) au printemps 1658 et à rejoindre Montréal.

Recruté par des Groseilliers, il devient coureur des bois dans les régions du lac Michigan et du lac Supérieur en 1659. À leur retour en 1660 à Montréal, ils ramènent une cargaison de fourrures au sein d'une flottille d'environ 360 canots manœuvrés par des Cris. Comme ils n'avaient pas de permis pour la traite des fourrures, le gouverneur de la Nouvelle-France Pierre de Voyer d'Argenson les soumet à l'amende. Des Groseilliers est



même emprisonné pendant quelque temps, d'après Radisson. Les deux hommes font malgré tout un bénéfice très considérable.

Au service de l'Angleterre

Le précédent voyage leur avait cependant permis de découvrir l'existence de la « mer salée », la baie d'Hudson, dont parlaient les autochtones. Ils tentèrent d'y organiser une expédition mais ne reçurent aucun appui en Nouvelle-France. Des Groseilliers n'ayant pu obtenir justice lors d'un voyage en France, les deux explorateurs partirent pour Boston afin d'intéresser les autorités de la Nouvelle-Angleterre à de telles expéditions. Leurs projets sont mieux accueillis qu'en France et en Nouvelle-France.

Ils rencontrèrent l'officier britannique George Cartwright, qui les incita à venir en Angleterre et les présenta à Sir George Carteret, qui à son tour les présenta au roi Charles II. Les Anglais appuyèrent avec enthousiasme les projets d'expédition à la Baie d'Hudson des deux Français. Radisson consigne par écrit ses aventures (*Voyages of Peter Esprit Radisson*, où il relate notamment l'épisode de sa captivité parmi les Iroquois) pour l'aider à convaincre des investisseurs. Cependant, au cours des deux ou trois années suivantes, ils tentèrent, sans succès, de mettre sur pied deux expéditions à la Baie d'Hudson.

En juin 1668, ils partirent finalement d'Angleterre, conduisant deux navires marchands affrétés par le prince Rupert, l'*Eaglet* et le *Nonsuch* (en), vers la baie d'Hudson par le nord. Cette nouvelle route plus courte éliminait la nécessité de passer par le fleuve Saint-Laurent contrôlé par les Français. Seul le *Nonsuch* arriva le 29 septembre à destination, Des Groseilliers à son bord, car l'*Eaglet*, avarié dans une tempête, dut retourner en Angleterre avec Radisson.

Des Groseilliers, sur le *Nonsuch*, atteint la rivière Rupert au sud de la Baie James où est construit le Fort Charles (plus tard Rupert House). Une Ligue des Amis est fondée. On achète les terres aux autochtones de la baie James, qui viennent échanger des fourrures. L'année suivante, l'explorateur est de retour en Angleterre avec une riche cargaison de peaux de castor. Ce premier succès convainc le prince Rupert et ses associés de s'investir davantage. Ils demandent au roi une charte royale, qu'ils obtiennent le 2 mai 1670. La Compagnie de la Baie d'Hudson est créée. Elle poursuit trois buts principaux : « l'exploitation des fourrures, la prospection de minéraux et la recherche du passage vers l'ouest.

Dès le 31 mai 1670, Radisson et Des Groseilliers repartirent pour la baie d'Hudson. Le navire à bord duquel se trouvait Radisson, le *Wivenhoe* atteignit l'embouchure de la rivière Nelson. On prit possession du lieu au nom de l'Angleterre. Des Groseilliers, sur le *Prince Rupert*, retourna à l'endroit qu'il avait visité l'année précédente, à l'embouchure de la rivière Rupert. Radisson, en raison d'avaries sur son navire, alla bientôt le rejoindre. « Mais cette expédition manquée eut des conséquences importantes pour l'avenir : la connaissance de l'endroit que Radisson avait acquise à sa première visite, son intuition de l'importance vitale qu'il y aurait, pour la traite des fourrures, à établir un poste à Port Nelson, tout cela devait être fort utile en 1682, lorsque Radisson tenta d'établir une colonie française à cet endroit. D'un autre côté, ce bref séjour à Port Nelson et la prise de possession officielle par Bayly devaient un jour servir de prétexte à l'Angleterre pour réclamer une grande partie du continent nord-américain. » Dans les années qui suivirent, les deux compagnons continuèrent à travailler pour la Compagnie de la Baie d'Hudson, voyageant à maintes reprises de l'Angleterre à la baie d'Hudson, et vice-versa.

Au service de la France

Lors d'un voyage à Londres en 1674, les deux explorateurs, insatisfaits de leur traitement par la compagnie, furent convaincus par le jésuite Charles Albanel, alors prisonnier en Angleterre, de revenir au service de la France. Colbert leur recommanda de retourner au Canada et de s'y entendre avec les autorités. Ils furent cependant froidement reçus par le gouverneur Louis de Buade de Frontenac, et Radisson retourna bientôt en France où il entra dans la Marine. Cette expérience s'acheva vers 1680.

Cette période est vécue difficilement par lui. Les Français ne soutiennent pas ses projets de reconquête de la baie d'Hudson. De plus, il est séparé de son épouse, qui est anglaise. Il avait en effet épousé, « entre 1665 et 1675, probablement en 1672 », la fille de sir John Kirke, un des associés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Celle-ci avait « hérité de son père, Gervase Kirke, les droits légitimes à une importante partie du nord-est du continent nord-américain ». Le fait qu'elle n'ait pas suivi Radisson lors de son passage en France sème le doute quant à la loyauté de ce dernier. En 1681, il se rend en Angleterre afin de la chercher. Obéissant à son père, son épouse refuse de le suivre.

De retour à Paris, Radisson est pressenti en 1681 par un marchand canadien, Charles Aubert de La Chesnaye,



qui reçoit l'année suivante une charte pour la traite des fourrures (Compagnie de la Baie du Nord). Une expédition doit mener à la fondation d'un établissement français à l'embouchure du fleuve Nelson dans la baie d'Hudson. En août 1682, Radisson et Des Groseilliers conduisent deux navires de la compagnie jusqu'à la rivière Hayes (Hayes), à l'ouest de la baie James. Grâce à une bonne connaissance de la région et de ses habitants, ils parviennent à prendre Port Nelson aux Anglais. Ils font de nombreux prisonniers, saisissent un navire bostonnais et font main basse sur une importante cargaison de fourrures.

Après ce succès, les deux compagnons sont de retour à Trois-Rivières. Mais l'histoire se répète pour eux. « Lorsque le gouverneur du Canada décide de lever une taxe sur leurs fourrures et de relâcher un navire qu'ils avaient capturé, les deux beaux-frères réclament un dédommagement à la France. Ils perdent leur cause, car Colbert, leur protecteur, est mort. » Ils sont à nouveau pénalisés par la France qu'ils servent. Des Groseilliers revient en Nouvelle-France. Radisson, pour sa part, se tourne à nouveau vers l'Angleterre.

Naturalisé anglais

Frustré du fait que les Français aient refusé aux deux coureurs des bois le juste paiement de leur contribution, Radisson passa de nouveau au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1684 et mena des expéditions contre les Français dans la baie. Il réussit tout d'abord à persuader son neveu, Jean-Baptiste Des Groseilliers, de passer au service de l'Angleterre et de rendre le Fort Bourbon (Fort Nelson) à la Compagnie. Il pille les entrepôts et saisit les fourrures appartenant aux Français. La période 1685-1687 sera la dernière qu'il passera en Amérique. Il supervise les affaires commerciales de la compagnie au fort Nelson, à l'embouchure du fleuve Nelson.

Mais les Français lui tenaient rancune de ses agissements. En 1685, Denonville offrit une récompense à qui le capturerait. Une des missions confiées en 1686 au chevalier Pierre de Troyes était la capture de Radisson, qui se trouvait alors à la baie d'Hudson. « En 1687, Seignelay insiste dans une lettre pour que Denonville et Bochart de Champigny ramènent Radisson au service de la France, de gré ou de force. » En mars de la même année, Louis XIV, s'adressant aux autorités de la colonie, insistait sur « le mal que le nommé Radisson a fait à la colonie et celui qu'il serait capable de faire s'il restait plus longtemps parmi les Anglais [...] ».

Devenu citoyen anglais en 1687, Radisson rentra en Angleterre où il termina l'écriture de ses récits de voyage. Il est mort à Londres en juin 1710 dans la pauvreté. Un registre paroissial londonien mentionne en date du 21 juin 1710 les funérailles d'un *gentleman ruiné* du nom de Pierre Radisson.

Il s'était marié trois fois et avait eu au moins neuf enfants.

Hommages

- Une localité de la région du Nord-du-Québec porte le nom de Radisson.
- Une station de métro de Montréal porte le nom de Radisson.
- Un brise-glace de la Garde côtière canadienne, le NGCC *Pierre Radisson*, prend son nom.
- Dans la ville de Québec, certaines équipes de hockey mineur portent le nom des « Radisson de Québec ».
- Une chaîne d'hôtels fondée en 1909 à Minneapolis, Radisson Hotels & Resorts, fait également référence à cet explorateur français.
- Un traversier de la Société des traversiers du Québec, à la traverse de L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive, porte le nom de NM *Radisson*.
- Un club de canot de l'Outaouais porte le nom Club de canot camping Pierre Radisson.

Tiré de :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Esprit_Radisson



Un grand ménage

Suite du numéro de décembre 2022. Le grand ménage, numéro 47 de *Nos Racines* paru en 1979.

Une session bien chargée

La première session du troisième Parlement est inaugurée le jeudi 8 janvier 1801. Les députés procèdent d'abord au choix d'un président. Jean-François Perrault propose la candidature de Pierre-Amable de Borne, laquelle est rejetée par 23 voix contre sept. Puis Jean-Antoine Panet est réélu *orateur* de façon unanime. La masse, qui était jusqu'alors sous la table est mise dessus, la séance est alors ajournée jusqu'au samedi 10 janvier, date où le lieutenant-gouverneur Milnes prononce son discours inaugural. Après avoir fait allusion aux négociations de paix qui se déroulent en Europe, il recommande aux députés de continuer la mise la mise en vigueur de la loi sur la sécurité publique. Il demande ensuite à la Chambre de se pencher sur le problème des incendies et sur les moyens d'améliorer le sort des aliénés.

« Je dois encore vous engager, ajoute-t-il, à considérer si l'on ne pourrait pas trouver des moyens plus efficaces pour prévenir la pratique inhumaine d'exposer et d'abandonner les enfants nouveau-nés, sorte de crime dont il n'y a déjà que trop d'exemples. »

Milnes fait ensuite part aux députés que « c'est le bon plaisir du roi » qu'ils s'occupent d'améliorer l'instruction dans la province.

« C'est avec une vraie satisfaction que je vous informe qu'il a plus gracieusement à Sa Majesté, qui veille avec un soin paternel au bonheur et à la prospérité de ses sujets en cette colonie, de donner des instructions pour établir un nombre compétent d'écoles gratuites pour l'instruction des enfants dans les premiers éléments des connaissances utiles et dans la langue anglaise et même pour fonder, lorsque l'occasion l'exigera, des établissements d'une nature plus étendue. Il a plus encore à Sa Majesté de signifier ses intentions royales à l'effet de réserver une partie convenable de termes de la Couronne dont les revenus seront appliqués à cet objet. Je puis avec sincérité vous assurer que je regarderai toujours comme une des plus agréables circonstances de mon administration d'avoir été chargé d'annoncer à la

province une institution si avantageusement à la génération naissante. »

Une école anglicisante

Les pressions exercées par l'évêque anglican de Québec, Jacob Mountain, ne sont peut-être pas étrangères à la décision des autorités gouvernementales d'intervenir dans le secteur scolaire. « L'ignorance totale de la langue anglaise de la part des Canadiens, écrit Mountain à Milnes le 19 octobre 1799, établit une ligne de démarcation entre eux et les sujets de Sa Majesté en cette province, démarcation nuisible au bien-être et à la liberté et à la félicité des deux éléments et contribue à diviser en deux peuples ceux que leur situation, leurs intérêts communs et leur égale participation aux mêmes lois et à la même forme de gouvernement devraient unir en un seul. (...) Un certain nombre de maîtres d'école anglais seraient employés et payés par le gouvernement. On en placerait un dans chacune des cités et villes et dans les villages les plus considérables, dans le but et sous l'obligation expresse d'enseigner l'anglais gratuitement à un certain nombre d'enfants canadiens et l'écriture et l'arithmétique en sus, moyennant une rétribution modérée. »

Le Conseil exécutif du Bas-Canada et le lieutenant-gouverneur donnent leur appui au projet de Mountain et suggèrent que les biens des Jésuites soient, en partie, consacrés au financement des nouvelles écoles.

Le 16 mars 1800 disparaît l'unique survivant de la Société de Jésus au Canada, Jean-Joseph Casot. Le 8 mars précédent, Milnes avait ordonné aux shérifs des différentes villes où les Jésuites possédaient des biens « de prendre possession réelle et actuelle de tous et chacun des terres, biens et propriétés mobiliers et immobiliers, de quelque description et nature qu'ils soient, et de toute partie et parcelle d'iceux (...) ayant appartenu au ci-devant Ordre des Jésuites ».

À suivre dans le numéro de février 2023...